



MAISON D'ARRÊT DE DIGNE

ABRACADABRANTESQUE !!!!

A notre grand désarroi le 5 décembre 2024, les magistrats ont décidé d'incarcérer un détenu qui a besoin d'une dialyse 3 fois par semaine.

L'UHSI étant dans l'incapacité de le prendre en charge, celui-ci a donc été placé à la Maison d'Arrêt de Digne les bains...Une « bien jolie manière » de battre un nouveau record de surpopulation carcérale à Digne !.

Mais quelle bonne idée !!!

Avec une surpopulation de 154%, nous voilà avec un détenu que l'on doit emmener en soin 3 fois par semaine et ça sur les jours de parloirs...

Nous allons donc cloner les surveillants pour pouvoir gérer la détention, les parloirs, l'extraction médicale de ce détenu avec 2h de route (aller-retour) et entre 4 et 6 heures de soins, voir peut-être plus de route car nous avons appris qu'il allait falloir l'emmener à Aix ou à Gap !!!!

Mesdames et Messieurs les magistrats, n'existe-t-il pas d'autres mesures pour que ce détenu puisse se soigner sans être dépendant de l'administration ??? Et il semble que vous n'ayez toujours pas compris que la Maison d'Arrêt de Digne avait une capacité de 35 places et non 53 ! Nous ne sommes pas un hôpital non plus !

Nous exigeons le transfert de ce détenu dans un autre établissement !!!

Digne le 07/12/24

Le bureau local